

Paris - Vallée de la Marne

# CONSERVATOIRES

BROU-SUR-CHANTEREINE / CHELLES / OLIVIER-MESSIAEN / SIMONE-VEIL

## TARIFS

2019 - 2020

[www.agglo-pvm.fr](http://www.agglo-pvm.fr)





# Informations pratiques

## LES DROITS D'INSCRIPTION

Ils s'élevaient à 20 € pour les élèves du territoire de Paris - Vallée de La Marne <sup>(1)</sup> (30 € pour les élèves extérieurs au territoire). Ils ne sont pas remboursables.

## LES FRAIS DE SCOLARITÉ

Les frais de scolarité sont annuels et peuvent être facturés par trimestre.

Les présents tarifs sont appliqués aux habitants du territoire de Paris - Vallée de La Marne<sup>(1)</sup>. Pour les résidents extérieurs au territoire, les tarifs appliqués correspondent à un prix forfaitaire. La facturation est établie dans l'établissement où se pratique la discipline principale.

## TARIFICATION AU TAUX D'EFFORT

### LE PRINCIPE

Cette tarification consiste à appliquer un **coefficient** au revenu pour déterminer un prix individualisé pour chacune des familles. Ce taux varie également en fonction du nombre d'enfants à charge au sein du foyer.

Les revenus pris en compte sont ceux figurant dans la rubrique revenu imposable de la feuille d'imposition (année N - 2) du foyer.

Le calcul du taux d'effort sera effectué au sein de l'établissement choisi lors de l'inscription.

### LE MODE DE CALCUL

**Revenu imposable divisé par 12 et multiplié par le taux d'effort en fonction du forfait choisi.**

**Soit :**

**Revenu imposable /12 = RI mensuel X taux d'effort % = Montant des frais de scolarités pour l'année.**

Exemple :

Une famille dont le revenu imposable est de 40 000 euros avec deux enfants à charge pour un choix de forfait B (Parcours de formation)

$40\,000 / 12 = 3333 \times 8,42 \% = 280,64$  euros pour l'année

### IMPORTANT :

Les augmentations individuelles liées à la mise en place du taux d'effort seront plafonnées pour l'année scolaire 2019/2020 à 90€, par élève et par an, sous réserve que le cursus choisi soit identique à celui de l'année 2018/2019.

<sup>(1)</sup> La communauté d'agglomération Paris - Vallée de La Marne est composée des communes de : Brou-sur-Chantereine, Champs-sur-Marne, Chelles, Courtry, Croissy-Beaubourg, Émerainville, Lognes, Noisiel, Pontault-Combault, Roissy-en-Brie, Torcy et Vaires-sur-Marne.

## LES FORFAITS

Eléments de facturation	Élèves territoire Paris - Vallée de la Marne <sup>(1)</sup>	Élèves hors territoire
<b>Tarification annuelle</b>		
Droit d'inscription	20,00 €	30,00 €
Location instrument	100,00 €	100,00 €
Stage (tarif/jour)	11,59 €	23,18 €
Participation à des ensembles vocaux et instrumentaux (1 forfait par ensemble)	46,37 €	69,55 €
Musiques actuelles amplifiées (Forge à sons)	93,74 €	93,74 €
<b>Tarif A</b>	Taux d'effort	514,08 €
<b>Tarif B</b>		684,93 €
<b>Tarif C</b>		514,08 €

## LA LOCATION D'INSTRUMENT

Elle est réservée en priorité aux élèves débutants qui en font la demande à l'inscription. L'instrument est loué en bon état de fonctionnement. Le renouvellement de ses accessoires ou les éventuelles réparations en cas de dommages sont à la charge de l'emprunteur. Une attestation d'assurance spécifique pour la location des instruments est demandée. Cette offre est limitée en fonction de la disponibilité du parc instrumental.

<sup>(1)</sup> La communauté d'Agglomération Paris - Vallée de La Marne est composée des communes de : Brou-sur-Chantereine, Champs-sur-Marne, Chelles, Courtry, Croissy-Beaubourg, Émerainville, Lognes, Noisiel, Pontault-Combault, Roissy-en-Brie, Torcy et Vaires-sur-Marne.

**LES GRILLES TARIFAIRES**

<b>Tarif A</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Découverte/Éveil/Initiation</li> <li>• Musique au baccalauréat</li> <li>• Formation musicale seule</li> <li>• Danse et théâtre (1 cours hebdomadaire)</li> </ul>	Base de calcul : revenu imposable N-2 mensuel	Taux d'effort 2019 - 2020	Prix plancher	Prix plafond
1 adulte ou 1 enfant à charge	Revenu imposable mensuel	x 5,41%	34,67 €	296,02 €
2 enfants à charge	Revenu imposable mensuel	x 5,22%	31,27 €	276,51 €
3 enfants à charge et +	Revenu imposable mensuel	x 4,47%	26,88 €	249,93 €

<b>Tarif B</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parcours complet de formation spécifique à chaque discipline</li> </ul>	Base de calcul : revenu imposable N-2 mensuel	Taux d'effort 2019 - 2020	Prix plancher	Prix plafond
1 adulte ou 1 enfant à charge	Revenu imposable mensuel	X 9,21%	52,20 €	438,82 €
2 enfants à charge	Revenu imposable mensuel	X 8,42%	46,43 €	411,87 €
3 enfants à charge et +	Revenu imposable mensuel	X 6,9%	40,66 €	375,86 €

<b>Tarif C</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parcours individualisé en accord avec l'équipe pédagogique</li> </ul>	Base de calcul : revenu imposable N-2 mensuel	Taux d'effort 2019 - 2020	Prix plancher	Prix plafond
1 adulte ou 1 enfant à charge	Revenu imposable mensuel	X 7,04%	39,40 €	329,62 €
2 enfants à charge	Revenu imposable mensuel	X 6,38%	35,32 €	309,42 €
3 enfants à charge et +	Revenu imposable mensuel	X 5,19%	30,24 €	282,16 €

**Tarif B + C = parcours complet de formation + complémentaire (deuxième instrument / danse / théâtre)**

## **LISTE DES PIÈCES DEMANDÉES POUR CALCULER LES FRAIS DE SCOLARITÉ**

- Avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017. Si un foyer ne souhaite pas fournir son avis d'imposition, le prix plafond annuel par élève sera appliqué.
- Justificatif de domicile de moins de trois mois (facture eau, gaz, électricité, téléphone fixe, quittance de loyer)
- Livret de famille, en cas de changement de situation.

**En l'absence de démarche, le tarif plafond vous sera appliqué à compter du 19 octobre 2019.**

## **LE MODE DE RÉGLEMENT**

Se renseigner auprès du secrétariat de l'établissement où s'effectue l'inscription.

## **LES IMPAYÉS**

La communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne ou l'association EMHOC (pour le conservatoire Lionel-Hurtebize) intenteront toute action jugée nécessaire pour recouvrir les sommes impayées. Elles se réservent le droit de refuser l'inscription de l'élève aux examens de fin d'année et de ne pas le réinscrire l'année suivante.

Il est précisé que toute année commencée est due.



## ÉCOLE DE MUSIQUE SIMONE-VEIL

Place de l'Abîme à Courtry  
Tél. : 01 72 84 62 49

## ÉCOLE DE MUSIQUE DE BROU-SUR-CHANTEREINE

Le Kiosque • 1, place du 8 mai 1945 à Brou-sur-Chantereine  
Tél. : 01 72 84 62 78

## ÉCOLE DE MUSIQUE DE CHELLES

Site Saint-Hubert : 4, rue Saint Hubert à Chelles  
Tél. : 01 72 84 62 27  
Site Brassens : 56, avenue Louis Eterlet à Chelles  
Tél. : 01 72 84 62 00

## ÉCOLE DE MUSIQUE OLIVIER-MESSIAEN

Centre des Arts et Loisirs  
31-33, avenue Jean Jaurès à Vaires-sur-Marne  
Tél. : 01 72 84 62 62

Avec le soutien du



### Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne

5, cours de l'Arche Guédon à Torcy  
77207 Marne-la-Vallée Cedex 1  
Tél. 01 60 37 24 24 ■ [contact@agglo-pvm.fr](mailto:contact@agglo-pvm.fr)  
[www.agglo-pvm.fr](http://www.agglo-pvm.fr)

